

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUEBEC

NO. R-3814-2012

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2013-2014**

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT DU ROÉÉ
*(Loi sur le Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de
la Régie de l'énergie (2006), chapitre IV)*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT, LE
REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ENERGIE (LE ROÉÉ)
EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le 27 juillet 2012, Hydro-Québec dépose sa demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2013-2014 (B-0002).
2. Le 3 août 2011, la Régie donne sa Décision procédurale D-2012-097 (A-0001) concernant le traitement de la demande en audience publique, et demande aux personnes intéressées à participer à faire parvenir leur demande d'intervention et leur budget de participation au plus tard le 21 août 2011.

L'INTERET DU ROEE

3. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été établi à l'automne 1997.
4. Depuis ses débuts en 1997, le ROEE a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers tarifaires et en matière d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.
5. Le nom du coordonnateur du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.
6. Le ROEE est composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Mouvement Au Courant, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et de la Fondation rivières.
7. Les six groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voir centaines d'organisations au Québec.
8. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
9. Le ROEE a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
10. Les interventions du ROEE reposent sur les principes et objectifs suivants, telles qu'actualisées en 2010 et 2011:
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;

- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
 - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable ;
 - La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
 - L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
 - La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.
11. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, les preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie unique et distinct de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROÉÉ

12. Les motifs à l'appui de l'intervention du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.
13. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'intérêt public et le développement durable sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.
14. Le ROÉÉ apportera un éclairage distinct et utile sur l'intégration et l'expression concrète des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'établissement des tarifs d'Hydro-Québec.

15. Dans sa décision procédurale D-2012-097, la Régie retient d'emblée pour l'examen du dossier de cette année (2013-2014) les enjeux identifiés par Hydro-Québec dans la pièce B-0009, HQD-1, document 2, ainsi que le suivi de ses décisions antérieures.
16. À même ces enjeux, la preuve et l'argumentation du ROEE dans le présent dossier porteront sur les enjeux énoncés ci-dessous.

Efficacité énergétique et structures tarifaires

17. Dans son intervention, le ROEE entend aborder et vérifier le bien fondé des conclusions et propositions d'Hydro-Québec au chapitre de l'efficacité énergétique et de structures tarifaires, le tout dans une perspective à moyen et long terme de développement durable et de la réduction de la consommation de l'énergie et des besoins en puissance.
18. Suivant les articles 48, 49 et 52.1 LRE et le Guide de dépôt applicable, Hydro-Québec propose dans sa demande (B-0002) l'approbation de son Plan global en efficacité énergétique et le Budget 2013 y afférant, aux conditions et selon les ajustements et modifications énoncés à la pièce HQD-8, document 8 (B-0042).
19. À ce sujet, la Présentation de la demande tarifaire 2013-2014, HQD-1, document 1 (B-0008) d'Hydro-Québec résume aux pages 7 et 8 sa proposition de PGEÉ dans les termes suivants :

« 4. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La réalisation des programmes prévus en efficacité énergétique nécessite des investissements totaux de 181 M\$ en 2013. Par ses programmes, le Distributeur prévoit contribuer à la réalisation de 553 GWh d'économies additionnelles d'énergie portant le total cumulé, à la fin de 2013, à près de 7 TWh. Le budget demandé, en baisse de 38 M\$ par rapport à celui approuvé pour 2012, reflète la révision du portefeuille de programmes dans un contexte de maturité de certains marchés. Ainsi, le Distributeur entend, en 2013, privilégier une approche de sensibilisation auprès de la clientèle résidentielle. Pour ce faire, il vise à améliorer la connaissance que cette clientèle a de sa consommation d'électricité et de sa facture afin de modifier les habitudes de consommation. Quant à la clientèle d'affaires, le Distributeur poursuit les programmes en cours, ceux-ci ayant été revus en profondeur en 2010.»

Voir aussi le PGEÉ (pièce HQD-8, document 8 (B-00042)), aux pages 9-11.

20. Donc, dans un contexte actuel de surplus d'approvisionnements en électricité et invoquant la « maturité » des certains marchés et mesures d'efficacité, Hydro-Québec propose la réduction de son budget de 38\$M (diminution de 17% du **budget autorisé par la Régie**¹), la réduction des gains énergétiques escomptés et l'adoption d'une approche auprès de la clientèle résidentielle axée sur la sensibilisation.
21. À la lumière des principes et objectifs repris au paragraphe 9 de la présente demande, il est évident que la proposition de PGEE interpelle le ROEE.
22. Le ROEE soumettra que l'atteinte par Hydro Québec des cibles d'économie totale fixées par la stratégie énergétique du Québec n'implique pas nécessairement que les efforts en efficacité énergétique d'Hydro-Québec soient optimaux, notamment à la vue du principe du développement durable de l'article 5 LRE.
23. En particulier, le ROEE est conscient que le bilan d'énergie et de puissance d'Hydro-Québec ainsi que l'attrait des mesures de réduction de la consommation et d'efficacité fluctue avec le temps.
24. Par contre, le ROEE considère que la transformation des marchés et le respect du principe de développement durable sont des objectifs de moyen et long terme et que par conséquent, les mesures pour atteindre ces objectifs doivent être mises à l'abri des fluctuations du marché à plus court terme.
25. Le ROEE entend éclairer la Régie sur le bien fondé ou non de la proposition d'Hydro-Québec, à la lumière du potentiel technico-économique et de l'expérience acquise ailleurs en Amérique du Nord.
26. Pour ce faire, il se penchera d'une part sur le phénomène de la maturité des programmes résidentiels en efficacité énergétique alléguée par Hydro-Québec, et d'autre part sur l'ampleur de l'impact des mesures de sensibilisation proposées pour le marché résidentiel.
27. Le ROEE veut notamment vérifier si Hydro-Québec a réellement déployé au maximum de ses moyens les programmes d'efficacité énergétique résidentiels et veut vérifier si les efforts en efficacité énergétique à venir doivent de ce fait se concentrer dans le secteur industriel et commercial.

¹ D-2012-024

28. Le ROEÉ tient à souligner qu'il ne s'oppose pas nécessairement aux mesures de sensibilisation préconisées par Hydro-Québec et qu'il ne propose pas une augmentation irréaliste des budgets d'efficacité énergétique. Il vise plutôt à examiner si la Régie devrait accepter les conclusions et propositions d'Hydro-Québec telles qu'elles.
29. Au chapitre des tarifs, la demande d'Hydro-Québec (B-0002) propose une hausse uniforme des tarifs d'électricité. Elle propose aussi des modifications aux conditions et à la structure tarifaire somme toute mineures et maintient le *statu quo* au chapitre des mesures visant l'amélioration du signal de prix (Présentation de la demande tarifaire 2013-2014, HQD-1, document 1 (B-0008), p.8).
30. Le ROEÉ rappelle qu'à la page 137 de sa décision D-2011-028 dans le dossier tarifaire 2011-2012 (R-3740-2010), la Régie a traité dans les termes suivants de la modification de la structure tarifaire y compris un éventuel tarif à paliers :
- [569] Dans sa décision D-2010-122, la Régie mentionnait qu'elle était toujours intéressée à poursuivre sa réflexion sur la modification de la structure tarifaire afin d'améliorer le signal de prix. Cependant, elle n'envisageait pas de procéder à une modification de ce type de la structure tarifaire dans le cadre du dossier tarifaire 2011. Elle précisait que l'ensemble de la discussion devrait être repris lors d'un examen approfondi de cette question, à un moment plus opportun.
31. Dans la continuité de sa preuve et de ses représentations dans les dossiers tarifaires précédents² et à la lumière de l'ouverture de la Régie à cet égard³, la preuve du ROEÉ portera sur le progrès des tarifs d'Hydro-Québec vers le coût marginal et vers un meilleur signal de prix au chapitre des tarifs généraux ainsi que sur l'opportunité d'agir de manière complémentaire au PGEÉ en modifiant la structure de ces tarifs, dans le but de réduire la consommation d'électricité et les besoins en puissance et de favoriser l'efficacité énergétique.
32. Il est à noter que le ROEÉ n'entend pas proposer à tout prix l'introduction des tarifs à paliers semblables à ceux de la Colombie-Britannique et est conscient des défis que l'implantation de ce système peut soulever pour la Régie, Hydro-Québec et les industries concernées. Le ROEÉ tient simplement à ce que soit envisagée cette possibilité.

² Notamment dans les dossiers R-3644-2007 et R-3677-2008.

³ Voir à titre d'exemple : D-2005-34 (R-3579-2005), p. 75-76; D-2007-12 (R-3610-2006), p. 79-84; D-2010-122 (R-3740-2010), p.18; D-2011-028 (R-3740-2010), p.137.

33. Afin d'étayer la preuve qu'il propose sur le PGEÉ sur les meilleures pratiques, sur l'appréciation des orientations, visées et efforts énergétiques d'Hydro-Québec en matière d'efficacité et sur les structures tarifaires, le ROEE est en discussion avec des témoins experts potentiels.
34. Le ROEE a également initié des discussions avec d'autres intervenants sur des possibilités de collaboration.
35. C'est pourquoi le ROEE demande à la Régie de lui réserver le droit de faire, dans un délai raisonnable, une demande de reconnaissance de témoin expert et d'amender son budget de participation en conséquence.

Volets spécifiques du PGEÉ

36. Par ailleurs, en continuité avec ses interventions antérieures, l'analyse et la preuve du ROEE portera également sur certains volets spécifiques du PGEÉ, notamment la géothermie.
37. Hydro-Québec a révisé cette année encore les modalités du programme de géothermie et arrive à la conclusion de la fermeture du programme.
38. Selon Hydro-Québec, le programme géothermie n'est plus rentable pour la société (TCTR rendu négatif suite à un ajustement du taux d'opportunité).
39. Le ROEE souhaite faire la lumière sur le sujet et questionnera Hydro-Québec sur la décision de mettre fin à ce programme. Notons que dans le cadre de la cause R-3776-2011, le ROEE a souligné qu'il était essentiel d'approfondir les causes du taux d'opportunité élevé afin de proposer un programme plus adéquat.
40. Selon le ROEE, il est prématuré de mettre fin à un programme rentable sans envisager sérieusement l'alternative d'effectuer les ajustements requis. Nulle part dans sa preuve, Hydro-Québec n'a démontré qu'une telle étude avait été faite.
41. Le ROEE s'interroge également sur l'essor des projets de géothermie avec puits communs dont le projet pilote est en cours de réalisation à Blainville. Le ROEE souhaite faire le suivi sur l'utilisation des ressources monétaires en lien avec les résultats, ainsi que sur le

déploiement de ce projet prometteur tant pour les clients que pour Hydro-Québec.

Autres sujets

42. Le ROEÉ réserve ses droits d'intervenir sur tout autre sujet pouvant toucher l'intérêt de ses membres.
43. Notamment et en rapport avec les autres thèmes de son intervention, le ROEÉ pourrait intervenir au chapitre de la stratégie d'approvisionnement, les coûts évités, incluant en réseaux autonomes, et le suivi des décisions antérieures de la Régie.
44. En définitive, l'intervention du ROEÉ contribuera aux délibérations de la Régie, notamment dans l'exercice de ses responsabilités et compétences en vertu des articles 1,5, 31,48, 49, 51, 52.1, 52.2, 52.3 et 73 LRE, et dans le suivi de ses décisions antérieures.
45. Les recommandations et conclusions recherchées par le ROEÉ seront le reflet de la description de son intervention sur les enjeux du dossier tel qu'étayé ci-dessus.
46. La participation du ROEÉ dans la présente cause suivra en tout moment les instructions et le déroulement indiqués par la Régie.
47. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROEÉ et son budget de participation ;

AUTORISER notamment le ROEÉ à soumettre des demandes de renseignements, à participer aux rencontres techniques, groupe de travail et audiences publiques dans la présente cause, d'exercer le droit de contre-interroger et de présenter ses commentaires et des preuves, y compris une preuve d'analystes et une preuve d'expert ainsi que leur analyse et l'argumentation réglementaire et juridique.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, 21 août 2012

Me Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE

Aldred Building

507 Place d'Armes, bureau 1701

Montreal, Quebec H2Y 2W8

Tel. (514) 798-1988

Fax. (514) 798-1986

admin@gertlerlex.ca

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE :

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

a/s Bertrand Schepper

1710, rue Beaudry

Bureau: 2.0

Montréal, QC

H2L 3E7

Courriel : bertrand.schepper@iris-recherche.qc.ca

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Le Mouvement Au Courant

Le groupe est constitué et géré par des bénévoles. Il a été créé en 1989 et incorporé en 1990 en tant qu'organisme sans but lucratif.

Objectifs :

Le Mouvement Au Courant est un groupe de recherche, d'analyse, de sensibilisation et d'intervention qui veille à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et au respect des principes démocratiques dans le cadre de l'élaboration des politiques gouvernementales et dans les modalités de choix entre les diverses filières énergétiques.

Principales activités :

Audiences (BAPE), enquêtes (Commission Doyon), commissions parlementaires, consultations publiques (Plan de développement d'Hydro-Québec), colloques, etc.

De plus, il s'associe, au besoin et selon la nature des dossiers, à des spécialistes, à d'autres groupes et réseaux de groupes.

4. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

5. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;

- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.